

Augmentation des prix de l'électricité et du gaz

Les nouveaux tarifs ne concernent pas les derniers mois de 2015

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3781 - Ven. 29 - Sam. 30 janvier 2016 - Prix : 10 DA

Yaha Abdelhafidh enterré
en présence d'une foule nombreuse



Si Hafid inhumé
dans son
village natal

Page 2

Le 26^e Sommet de l'UA s'ouvre aujourd'hui à Addis-Abeba

Les droits de l'homme en Afrique sous la loupe

Page 4

Politique
incompréhensible

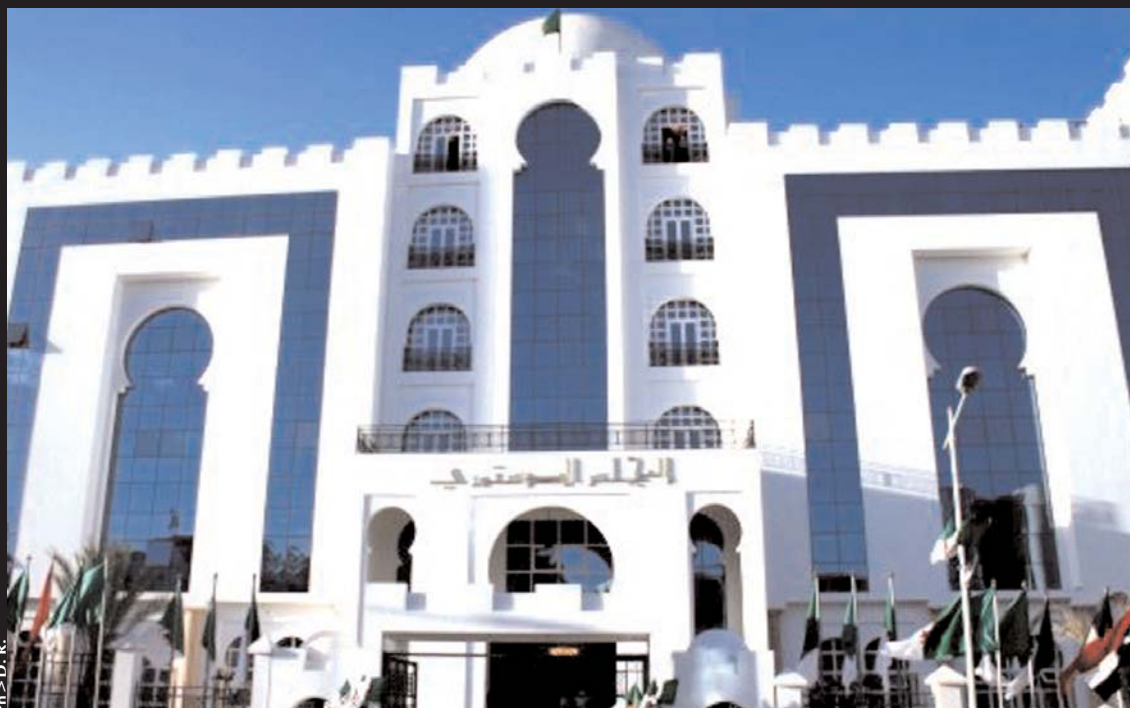
Par Mohamed Habili

Si au lieu de glisser à droite, ce qu'elle fait de façon continue depuis maintenant plusieurs années, l'opinion publique française s'était déportée au cours de la même période à gauche, jamais Christiane Taubira, la seule véritable caution de gauche dans un gouvernement français soi-disant socialiste, n'aurait été obligée de démissionner. C'aurait été au Premier ministre, Manuel Valls, avec lequel il était notoire qu'elle ne s'entendait guère, de le faire, dans l'hypothèse purement théorique où celui-ci se serait néanmoins trouvé membre d'un gouvernement réellement de gauche. Il n'en reste pas moins que François Hollande n'a consenti à cette séparation, qui couvrait depuis longtemps, qu'après avoir acquis la conviction qu'il gagnerait au change, que ce qu'il perdrait du fait du départ de Christiane Taubira, et qui se situe à gauche, serait largement compensé par les gains qui en résulteraient, qui eux lui viendraient de la droite de l'échiquier politique. Ce qu'il achèverait de perdre à cette occasion, ce sont des soutiens et des voix de gauche qui déjà étaient fort mécontents de son bilan des quatre années passées comme président de la République, sur lesquels il n'était pas sûr par conséquent de pouvoir compter dans la perspective de l'échéance de 2017. Même en faisant tout pour garder Taubira, y compris donc en acceptant son opposition ferme à la déchéance de la nationalité pour les binationaux impliqués dans des actes terroristes, il était arrivé à la conclusion qu'une partie appréciable de son camp de toute façon ne voterait pas pour lui au premier tour de la présidentielle de 2017.

Suite en page 3

La voie parlementaire favorisée

Le Conseil constitutionnel valide la révision de la Constitution



Le projet de révision du texte fondamental de la République sera soumis au Parlement maintenant que le Conseil constitutionnel a rendu un avis favorable. A cet effet, le Président Bouteflika convoquera les parlementaires pour une session exceptionnelle consacrée à la Constitution. Lire page 3

Activité partisane

**Le RND réitère son soutien
«constant» à Bouteflika**

Page 3

Musique

**Le premier album du groupe
«Jarka» enfin dans les bacs**

Page 13

Augmentation des prix de l'électricité et du gaz

Les nouveaux tarifs ne concernent pas les derniers mois de 2015

■ La nouvelle tarification est appliquée uniquement aux quantités consommées à partir du 1^{er} janvier 2016. «Les consommateurs sont informés qu'aucune facturation 2016 des consommations réalisées en 2015 ne leur sera appliquée avec les nouveaux tarifs aussi bien pour l'électricité que pour le gaz», a assuré la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg).

Par Meriem Benchaouia

En vigueur depuis le 1^{er} janvier, les augmentations des tarifs de l'électricité et du gaz décidées dans le cadre de la loi de finances 2016, ne concernent pas la consommation des derniers mois de 2015. En effet, la nouvelle tarification est appliquée uniquement aux quantités consommées à partir du 1^{er} janvier 2016. «Les consommateurs sont informés qu'aucune facturation 2016 des consommations réalisées en 2015 ne leur sera appliquée avec les nouveaux tarifs aussi bien pour l'électricité que pour le gaz», a assuré la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg). Ainsi, pour les consommateurs de la basse tension (électricité) et basse pression (gaz), les ménages et non ménages, dont la facturation est trimestrielle, «ne recevront la première facture aux nouveaux tarifs qu'en avril 2016», a expliqué, jeudi, cette commission dans un communiqué. S'agissant des consommateurs de la haute tension types B et A pour l'électricité ainsi que ceux de la haute et moyenne pression pour le gaz, dont la facturation est mensuelle, «ils recevront leur facture à partir de février 2016 concernant les consommations de janvier 2016 avec les nou-



veaux tarifs», ajoute-t-elle. La Creg indique que la publication de sa décision du 29 décembre dernier avait suscité des réactions, notamment des consommateurs et des sociétés de distribution, concernant la facturation des quantités d'énergie consommées antérieurement à la date d'effet de cette dite décision. Aussi, poursuit-elle, elle a pris une décision datée du 25 janvier 2016, et ce, après un processus

de concertation avec les parties concernées, de compléter la décision initiale fixant les nouveaux tarifs afin de préciser les modalités pratiques de la mise en œuvre de ce réajustement tarifaire. Afin de faciliter la compréhension des nouveaux tarifs et pour estimer le montant des factures de l'électricité et du gaz, la Creg a mis en ligne sur son site web (www.creg.gov.dz) une application pour permettre à

chaque consommateur résidentiel de simuler sa nouvelle facture en fonction de sa consommation et de la puissance souscrite. Cette application permettra aussi d'évaluer le montant différentiel par rapport à l'ancienne tarification. Pour rappel, les modalités d'application de la nouvelle tarification liée à la consommation de l'électricité et du gaz conformément aux dispositions de la loi de finances 2016 ont été publiées le

5 janvier par la Creg. Cette révision des prix introduit, notamment, une tarification progressive pour les clients alimentés en électricité basse tension (faibles consommateurs) dont les ménages. Par contre, des augmentations de l'ordre de 15,15% et 31,13%, par rapport au prix actuel de la tranche 2, seront appliqués respectivement à la tranche 3 (entre 250 et 1 000 KWh/trimestre) et la tranche 4 (supérieure à 1 000 KWh/trimestre). Le même principe d'augmentation progressive est appliqué à la consommation de gaz à basse pression, les tarifs des deux premières tranches ne subissant aucun changement et ceux des deux autres sont augmentés, par rapport au prix actuel de la tranche 2, de 24,04% pour la tranche 3 (entre 2 500 et 7 500Th/trimestre) et de 41,74% pour la tranche 4 (supérieure à 7 500 Th/trimestre). Concernant les consommateurs d'électricité haute tension type B et de gaz haute pression (clients industriels notamment), ils devraient subir des augmentations de 20% et de 35% respectivement. Pour les consommateurs d'électricité haute tension type A et de gaz moyenne pression (PME, PMI, équipements publics et services), des augmentations respectivement de 20% et 15% seront appliquées. **M. B.**

Yaha Abdelhafidh enterré en présence d'une foule nombreuse

Si Hafid inhumé dans son village natal



C'est en présence d'une foule nombreuse que Yaha Abdelhafidh a été inhumé, hier, dans son village natal Takhlijet N'Aït Atsou, dans la commune d'Iferhounène (70 km au sud-est de la wilaya de Tizi Ouzou). Ils étaient venus de plusieurs régions de Kabylie et d'ailleurs pour l'ultime hommage à l'ancien maquisard Si El Hafidh, aux côtés des autorités civiles et militaires de la wilaya de Tizi Ouzou. Au domicile familial toute la matinée d'hier, ses compagnons

d'armes durant la révolution contre l'occupation française et

du soulèvement de 1963 se sont succédé pour apporter leurs témoignages sur le parcours du valeureux combattant qui est resté fidèle à ses principes de liberté et de démocratie jusqu'à son dernier souffle. Des vidéos retraçant le parcours du défunt ont été diffusées sur des écrans géants installés devant le domicile familial et à l'entrée de son village natal.

Des personnalités politiques et culturelles de la région étaient présentes également aux funérailles. Alors que des centaines d'anonymes venus de Kabylie et d'autres wilayas du pays ont tenu à faire le déplacement jusqu'à Takhlijet N'Aït Atsou pour un dernier regard sur la dépouille

mortelle. De nombreux «pèlerins» étaient venus de loin, tôt le matin, pour présenter leurs condoléances à la famille de Yaha Abdelhafidh.

Les communes voisines d'Iferhounène ont prêté main-forte au comité d'organisation des funérailles, mettant à la disposition des visiteurs des moyens de transport pour rallier le domicile du défunt. C'est devant la maison familiale que la dépouille de Si El Hafidh a été inhumée peu après 14 heures, après la prière du vendredi. Pour rappel, le commandant de l'Armée de libération nationale (ALN) Yaha Si Abdelhafidh, plus connu sous le nom de Si El Hafidh, membre fondateur du

Front des forces socialistes (FFS), est décédé dimanche dernier dans un hôpital à Paris (France) à l'âge de 83 ans des suites d'une longue maladie.

La dépouille a été rapatriée jeudi matin à l'aéroport international d'Alger. Le cortège funèbre a pris direction de son village natal avec des haltes sur son itinéraire dans la wilaya de Tizi Ouzou pour permettre aux citoyens de lui rendre un dernier hommage.

Une veillée funèbre a été organisée en son village natal la nuit du jeudi à vendredi et une foule nombreuse l'a accompagné hier à sa dernière demeure. **Hamid Messir**

Suite à des dysfonctionnements dans ses activités

Fermeture d'une clinique privée à Bologhine

LE MINISTÈRE de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a procédé jeudi à la fermeture d'une clinique relevant du secteur privé à Bologhine (Alger), après avoir enregistré plusieurs dysfonctionnements dans ses activités, indique un communiqué du ministère. La clinique a été fermée suite à une erreur médicale ayant

entraîné des complications graves chez un patient mais aussi pour avoir permis à un professeur, chef de service dans le secteur public, d'exercer au sein de ses structures durant les jours de semaine sans autorisation, précise la même source. Le ministère a, par ailleurs, relevé une «défaillance en termes d'hygiène et d'asepsie, une négligen-

ce totale dans la sauvegarde des dossiers médicaux des malades et l'aménagement d'un bloc opératoire sans autorisation». La clinique avait été destinataire de mises en demeure de la part du ministère mais ne s'y est pas conformée, rappelle le communiqué. **Younès G.**

La voie parlementaire favorisée

Le Conseil constitutionnel valide la révision de la Constitution

■ Le projet de révision du texte fondamental de la République sera soumis au Parlement maintenant que le Conseil constitutionnel a rendu un avis favorable. A cet effet, le Président Bouteflika convoquera les parlementaires pour une session exceptionnelle consacrée à la Constitution.

Par Nacera Chennafi

Après vingt jours d'étude, le Conseil constitutionnel vient de rendre son avis sur le projet de révision du texte fondamental de la République. Il passera par voie parlementaire et non référendaire.

Le projet de révision de la Constitution sera soumis au Parlement pour sa validation, maintenant que le Conseil constitutionnel vient de soutenir cette voie, ce qui offre au Président Bouteflika le droit de convoquer une session exceptionnelle consacrée à l'adoption du texte en question. L'actuelle session sera clôturée le mardi 2 février. Selon un communiqué rendu public jeudi par l'institution présidée par Mourad Medelci, le projet de révision de la Constitution, en vertu des dispositions de la Constitution, notamment en son article 176, «ne porte aucunement atteinte aux principes généraux régissant la société algérienne, aux droits et libertés de l'Homme et du citoyen, ni affecte d'aucune manière les équilibres fondamentaux des pouvoirs et des institutions constitutionnelles».

Avec cet avis, il est attendu que le président de la République applique l'article 176 de l'actuelle Constitution en promulguant la loi sans la soumettre à un référendum populaire. L'article 176 de la Constitution stipule que «lorsque de l'avis motivé du Conseil constitutionnel, un projet de révision constitutionnelle ne porte aucunement



atteinte aux principes généraux régissant la société algérienne, aux droits et libertés de l'homme et du citoyen, ni n'affecte d'aucune manière les équilibres fondamentaux des pouvoirs et des institutions, le président de la République peut directement promulguer la loi portant révision constitutionnelle sans la soumettre à référendum populaire si elle obtient les trois quarts (3/4) des voix des membres des deux chambres du Parlement». Il faut savoir que pour la promulgation de ce projet, il faut le soutien des trois quarts du Parlement réuni en congrès comme ce fut le cas lors de la révision constitutionnelle de 2008. A l'époque, le chef de l'Etat avait convoqué les parlementaires au Palais des congrès de Club des pins sous

la présidence de Abdelkader Bensalah, en vertu de la Constitution. Le texte avait été adopté par le FLN, le RND et le MSP, lesquels constituaient l'alliance présidentielle. Aujourd'hui, le Président Bouteflika peut compter sur la majorité absolue des deux chambres parlementaires, composées du FLN du RND et du tiers présidentiel.

Il est ajouté que l'avis motivé rendu par le Conseil constitutionnel est notifié au président de la République, auteur de la saisine, et sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

La même source souligne qu'après délibération et vérification de la procédure de révision et examen de la teneur du projet de révision visant notamment : la

consolidation de l'unité nationale autour de notre histoire, notre identité et nos valeurs spirituelles et civilisationnelles, le renforcement des droits, libertés et devoirs et l'indépendance de la justice, l'approfondissement du principe de la séparation des pouvoirs, l'amélioration des relations de complémentarité entre les pouvoirs, l'attribution à l'opposition parlementaire des moyens constitutionnels lui permettant d'exercer un rôle plus efficace, notamment à travers la saisine du Conseil constitutionnel, la redynamisation des institutions chargées du contrôle par la consécration des critères de transparence dans la gestion autour des grands enjeux économiques, juridiques et politiques dans la vie nationale, la mise en place d'un mécanisme indépendant de contrôle des élections en vue de renforcer la démocratie pluraliste. Pour rappel, ce projet a été validé par le chef de l'Etat en décembre dernier et présenté début janvier courant à l'opinion publique lors d'une conférence de presse animée par le ministre d'Etat, directeur de cabinet de la présidence de la République, Ahmed Ouyahia, avant d'être approuvé par le Conseil des ministres. Le projet a été élaboré après trois rounds de consultations entamés en 2011. Parmi ses nouveautés, l'officialisation de tamazight, la réintroduction de la limitation des mandats présidentiels à deux dans son article 74. Cette disposition est exclue de toute révision constitutionnelle (article 178).

N. C.

Activité partisane

Le RND réitère son soutien «constant» à Bouteflika

Le Rassemblement national démocratique (RND) a réitéré hier son soutien «constant» au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, dans ses efforts continus pour la consolidation de l'Etat et pour le développement dans tous les domaines.

Dans une résolution politique adoptée à l'issue d'une session de son conseil national, le RND a exprimé sa «profonde satisfaction» devant le projet de révision de la Constitution présenté par le Président Bouteflika, auquel il a rendu un «vibrant hommage» pour le contenu de ce document qui «fera franchir à l'Algérie des pas importants dans tous les domaines».

Le conseil national a invité les militants du parti à poursuivre l'explication du projet de révision constitutionnelle aux citoyens, et a instruit également ses représentants au Parlement de soutenir le projet de loi relatif à cette révision de la Constitution.

Abordant la situation sécuritaire à l'intérieur du pays et dans son voisinage, le RND a rendu un «vibrant hommage» à l'Armée nationale populaire et aux corps de sécurité, pour leur mobilisation et leurs sacrifices qui «garantissent la sécurité des citoyens et

des biens face aux résidus du terrorisme, et qui protègent la patrie de tout danger en provenance de l'étranger».

Evoquant la situation économique et sociale du pays, le conseil national a relevé «avec préoccupation» le bouleversement «profond» qui caractérise le marché mondial des hydrocarbures «et qui semble s'inscrire dans la durée».

Il a considéré qu'un «plus grand effort» d'explication est requis également de la classe politique, de la société civile et des compétences nationales, en direction des citoyens, «pour les sensibiliser aux contraintes sévères que génère la chute continue des prix du pétrole, après plusieurs années de dépenses publiques intenses».

Il a estimé que cette explication «doit englober également la vulgarisation des immenses potentialités que recèle l'Algérie pour un développement substantiel, durable et compétitif».

Selon le RND, «c'est grâce à une sensibilisation réelle aux défis actuels que les citoyens seront mis à l'abri de la manipulation politicienne de leurs difficultés».

Par ailleurs, le parti a appelé les personnalités concernées à cesser les polémiques et déclarations qui «nuisent à l'image de la Révolution du 1^{er} novembre 1954 ainsi qu'à celle de l'Algérie indépendante».

Le Rassemblement national démocratique (RND) tiendra son congrès extraordinaire du 5 au 7 mai 2016, a annoncé hier à Alger, Ahmed Ouyahia, secrétaire général par intérim du parti, à l'issue d'une session ordinaire du conseil national du RND.

A l'issue de cette session, le conseil national du parti a adopté une résolution organique dans laquelle il a décidé la mise sur pied d'une commission nationale chargée de la préparation de ce congrès, présidée par le secrétaire général par intérim du parti.

La commission est composée notamment des membres du secrétariat national du parti, des ministres militants du RND qui ne siègent pas au secrétariat national et des délégués des wilayas et des circonscriptions de la communauté nationale à l'étranger à raison de la moitié des représentants de la wilaya et de la circonscription au conseil national.

Halim O.

LA QUESTION DU JOUR

Politique incompréhensible

suite de la page Une

Il n'en lâche pas moins ce faisant la proie pour son ombre. Car son divorce d'avec une frange importante de son camp, en tout cas du camp auquel il doit son élection en 2012, est consommé maintenant qu'il met à exécution son projet de révision constitutionnelle, dans un sens autorisant la déchéance de nationalité pour une certaine catégorie de Français à l'exclusion des autres. C'est bien la première fois qu'un pouvoir en France accepte de diviser son camp, à finalement peu de distance d'une échéance majeure, sur une question de valeurs, comme telle revêtant un intérêt purement symbolique. Chacun en France est bien conscient que la mesure en question n'empêchera aucun binational de basculer dans le terrorisme si son parcours personnel et ses convictions l'entraînent dans cette direction. Conserver la nationalité française serait dans ces conditions le dernier de ses soucis. La mesure donc ne se recommande pas par son pouvoir de dissuasion. Son intérêt est symbolique, c'est-à-dire politique. C'est un gage du pouvoir actuel à la frange la plus droitrière de l'électorat, qui va grossissant, dans le même temps où le peuple de gauche tend par la force des choses à se réduire. Pire encore, c'est une mesure purement, bassement électoraliste, à ce titre une provocation délibérée à l'adresse de tous ceux, et ils sont nombreux, qui en France s'opposent à toute forme de discrimination entre citoyens. Un acte suicidaire enfin, puisque tout braconnage sur les terres de l'extrême-droite lui profite au bout du compte, en accréditant l'idée que c'est finalement elle qui se trouve dans le vrai, du moment que ses adversaires finissent par venir sur ses positions. Cette politique est d'autant plus incompréhensible que le pouvoir a expérimenté lors des récentes élections régionales l'efficacité de la mobilisation républicaine devant le danger représenté par l'extrême-droite. Si les socialistes ont bien résisté à cette occasion, c'est pour avoir appelé à la constitution du front républicain, même si la droite classique s'y est refusée. Il faut croire que le pouvoir issu de leurs rangs fait bon marché maintenant d'une leçon qu'ils ont eux-mêmes donnée et qui leur a plutôt bien réussi.

M. H.

Le 26^e Sommet de l'UA s'ouvre aujourd'hui à Addis-Abeba

Les droits de l'homme en Afrique sous la loupe

■ Le 26^e Sommet ordinaire de l'Union africaine (UA), dont l'ouverture aura lieu samedi à Addis-Abeba avec la participation d'une cinquantaine de chefs d'Etat et de gouvernement dont le Premier ministre Abdelmalek Sellal, représentant du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, est placée cette année sous le thème dominant des «droits de l'homme en Afrique».

L'importance donnée à ce thème trouve son explication dans la décision de l'organisation panafricaine qui avait décrété «2016, année des droits de l'homme en Afrique, avec un accent particulier pour les droits des femmes».

Pour ce faire, l'UA a lancé une série d'activités tout au long de l'année en cours, en vue de «mettre en valeur les acquis enregistrés jusqu'ici, examiner la situation actuelle des droits de

l'homme sur le continent et faire le point sur ce qui reste à faire pour la mise en place d'une culture du respect des droits de l'homme en Afrique», a-t-on expliqué auprès de la Commission de l'UA.

Il s'agit également d'explorer les voies et moyens pour «faire face aux enjeux des droits de l'homme sur le continent».

Ces activités visent à initier une campagne visant à «créer une plus grande dynamique et impliquer les parties prenantes et les partenaires à tous les niveaux» pour «permettre à tous les acteurs clés de s'en approprier, plus précisément les bénéficiaires des droits consacrés dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples».

Pour une continuité de la campagne au-delà de l'année 2016, il est prévu que la Conférence continentale sur la promotion et la protection des droits de l'homme adopte un plan d'action décennal qui sera soumis pour adoption au sommet des dirigeants africains et fera partie du plan directeur de la feuille de route pour les droits de l'homme en Afrique.

La vision de l'UA est d'accélérer «les progrès vers une Afrique intégrée, prospère et inclusive, constituant une force dynamique sur la scène continentale et mondiale».

Dans ce cadre plus précisément, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, qui conduit la délégation algérienne à la 28^e session du Conseil exécutif de l'UA, a souligné que l'Agenda 2063 constitue «la continuité de la vision stratégique énoncée par le président Abdelaziz Bouteflika, et qu'il convient d'accompagner au plus haut niveau politique».

Le chef de la diplomatie algérienne a, par la même occasion, mis l'accent sur l'importance des efforts menés par les Etats membres de l'UA, rappelant, à ce titre, que l'Algérie, pays figurant parmi les six Etats pionniers identifiés pour prendre part à l'étude sur l'intégration de l'Agenda 2063 dans les poli-



tiques nationales, a reçu une mission conjointe de l'UA et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.

Il a précisé qu'à travers ses interactions avec les différentes institutions nationales, l'Algérie fournira les éléments de base pour «l'élaboration de la stratégie de domestication de l'Agenda 2063», soulignant la nécessité pour l'Afrique de «rester unie derrière son agenda pour le développement, tout en essayant de se procurer les moyens d'être partie prenante et un interlocuteur crédible dans le concert international».

Pour une transformation socio-économique plus active de l'Afrique

De son côté, la présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini Zuma, a plaidé en faveur d'un rôle «central» de la jeunesse africaine dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour le développement du continent, tout en mettant l'accent sur l'éducation, la formation et l'innovation comme actions «principales» inscrites au cœur des politiques de développement des Etats africains et du conti-

nent.

Selon la présidente de la Commission de l'UA, la réussite de l'Agenda 2063 «repose sur le dévouement collectif et la responsabilité de l'ensemble des acteurs», précisant que la participation «effective» des différentes parties prenantes est un facteur «clé» de succès de cet Agenda.

Elle a ajouté que les aspirations contenues dans ce projet «reflètent le rêve de prospérité et de bien-être partagés, d'unité et d'intégration d'un continent de citoyens libres et d'horizons élargis, où le potentiel des hommes, des femmes et des jeunes, est mis en valeur, loin de la peur, de la maladie et du besoin».

L'Agenda 2063 est considéré comme une stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains.

Il vise à encourager la discussion entre l'ensemble des parties prenantes pour orienter le continent africain sur les voies et moyens de consolider les progrès en cours et mettre à profit toutes les possibilités qui s'offrent à court et à moyen terme, en vue d'une transformation socio-économique plus active de l'Afrique pendant les cinquante

prochaines années.

Sellal représentera Bouteflika

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a chargé le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, de le représenter à la 26^e session ordinaire de l'Union africaine, prévue à Addis-Abeba, indique un communiqué des services du Premier ministre.

«Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a chargé le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, de le représenter à la 26^e session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine prévue à Addis-Abeba (Ethiopie) les 30 et 31 janvier 2016», selon le communiqué.

Le Premier ministre sera accompagné du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et du ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel. **APS**

Pré-affectation Programme AADL1 Les préparatifs pour la remise des décisions bientôt achevés

LE DIRECTEUR général de l'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL), Mohamed Tarek Belaribi, a affirmé jeudi à Alger que les préparatifs en prévision de la remise des décisions de pré-affectation aux souscripteurs aux programmes AADL 2001 et 2002 seraient bientôt achevés.

«L'AADL a, jusqu'à présent, procédé à l'impression de 80 % des décisions qui seront remises aux concernés à partir du 8 février prochain», a affirmé M. Belaribi dans un entretien accordé à l'APS.

«L'AADL envisage la remise de 40 000 décisions de pré-affectation dont 20 000 à Alger proportionnellement à l'état d'avancement des travaux qui a atteint 70 % à la fin 2015», a-t-il ajouté. «Parallèlement à l'avancement des travaux sur d'autres chantiers, des quotas additionnels seront disponibles dans les mois à venir, ce qui permettra d'élaborer d'autres décisions de pré-affectation jusqu'à couverture de tous les souscripteurs aux programmes de 2001 et 2002», a encore affirmé le même responsable précisant que les décisions de pré-affectation étaient élaborées à partir d'un programme informatique mis en place par les ingénieurs de l'agence.

Le programme permettra la répartition des souscripteurs dont les dossiers ont été acceptés sur les sites de logements disponibles.

«Le programme tient compte de l'ordre chronologique d'inscription. Les listes des bénéficiaires et leur classement ont été élaborés dernièrement selon la date d'inscription par une commission technique en présence d'un huissier de justice», a indiqué M. Belaribi précisant que «les listes ont été confirmées par une deuxième commission et un autre huissier de justice en vue de garantir la transparence de l'opération». **K. L.**

Position africaine commune sur la réforme de l'ONU

Lamamra réaffirme l'engagement de l'Algérie

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, a réaffirmé vendredi à Addis Abeba l'engagement de l'Algérie en faveur d'une position africaine commune qu'elle s'attelle à «promouvoir dans tous les fora bilatéraux et multilatéraux».

M. Lamamra qui a représenté le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à la réunion du comité des dix chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme des Nations unies, sous la présidence du chef d'Etat du Sierra Leone, Ernest Bai Koroma, a souligné «l'importance straté-

gique» de la question de la réforme des Nations unies.

Il a relevé que cette réforme appelle une «action unifiée et coordonnée» de l'Union africaine afin de promouvoir les revendications «légitimes» de l'Afrique, telles qu'exprimées dans le Consensus d'Eszulwini et la Déclaration de Syrte.

A cette occasion, M. Lamamra a exprimé les «salutations fraternelles» et les «encouragements» du président de la République à son homologue du Sierra Leone pour «les efforts de coordination et de promotion de la position africaine commune».

Il a également fait part de l'appréciation du président Bouteflika à ses homologues de Zambie et de Namibie qui ont accueilli durant l'année 2015 les Sommets extraordinaires du Comité des dix à Livingstone et à Windhoek.

Le comité a adopté par consensus son rapport et un projet de décision que le président de la Sierra Leone a été chargé de porter à l'appréciation du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, dont les travaux débiteront samedi dans la capitale éthiopienne.

Samah N.

Fonds d'investissement pour les jeunes promoteurs

Plus de 2 milliards DA alloués par le FCE

Plus de 2 milliards DA ont été alloués par le Forum des chefs d'entreprises (FCE) au financement de projets de jeunes entrepreneurs, à la faveur du Fonds d'investissement pour les jeunes promoteurs (Jil FCE), a indiqué, jeudi à Oran, le président du FCE, Ali Haddad.



Par Souad L.

« Dans le souci de faire valoir la créativité et le savoir-faire des jeunes Algériens, nous avons créé un fonds d'investissement pour les projets des jeunes entrepreneurs et nous avons dépassé 2 milliards de dinars pour le financement de ces projets », a-t-il déclaré à la presse, en marge de la première édition du « Rendez-vous de l'entreprise », organisée sous le thème « Project finance » (projet de financement) en Algérie. « La force de ce pays repose sur les jeunes », a-t-il affirmé, soulignant qu'il est « primordial de lever, un à un, les freins qui empêchent les jeunes d'oser entreprendre et de créer des passerelles entre l'université et le monde de l'entreprise, afin de faciliter l'intégration de futurs

entrepreneurs ». Pour M. Haddad, « la régression des prix du pétrole est une grande opportunité pour avoir une meilleure assise économique, compter sur soi-même, être plus productif et se tourner vers les jeunes et les encourager pour être plus créatifs ». « Jusqu'à présent, l'Etat finançait tous ses projets par le Trésor public, mais actuellement l'Algérie est en train de se développer. Nous devons encourager l'investissement privé dans les grands projets, pour préserver les fonds du trésor à d'autres projets structurants », a encore déclaré le président du FCE. Lors de la rencontre, Ali Haddad a insisté sur l'impératif de diversifier les moyens de financement des grands projets, soulignant qu'« il est temps de limiter le recours aux budgets de l'Etat pour financer des projets ». Il a également

estimé important de développer le partenariat public-privé comme moyen idoine de financement des grands projets en Algérie et aussi d'aller vers d'autres moyens comme le « Project finance » ou projet de financement. Pour sa part, le représentant du ministère des Finances, Belgacem Ait Saadi, a mis l'accent sur l'importance de la diversification des moyens de financement, soutenant que le partenariat public-privé (PPP) et le projet de financement peuvent être perçus comme modes de financement alternatifs au mode classique. « Le partenariat public-privé comme mode de financement alternatif ne doit surtout pas être perçu comme étant exclusivement dicté par une conjoncture particulière et donc forcément éphémère », a-t-il

déclaré. Et d'ajouter : « Il s'agira en effet de contribuer à acclimater, auprès de chefs d'entreprises et des communautés bancaire et financière, les formules les plus adaptées de financement de projets, tout en œuvrant à comptabiliser le savoir-faire et les expériences en vue de tendre vers des formules graduellement plus sophistiquées ».

« Il convient aujourd'hui de varier les modes de financement en s'orientant vers les modes les plus innovants afin d'assurer une meilleure allocation des ressources disponibles », a-t-il encore souligné, expliquant que « ces formules de PPP et Project finance doivent être assises sur des projets concrets bien conçus bien menés et présentant de réelles opportunités économiques ». Plusieurs intervenants ont évoqué, lors de cette rencontre, les projets de financement en Algérie, précisant que ce mode de financement existe déjà en Algérie depuis une quinzaine d'années et permet le financement de grands projets capitalistiques de plus de 80 millions d'euros. Contrairement au financement classique, dans ce mode de financement les bailleurs de fonds ne demandent pas ou peu de garanties des actionnaires (sponsors du projet), mais s'impliquent afin d'être rémunérés sur la base de flux de trésorerie (cash flows) du projet.

En Algérie, plusieurs projets ont été réalisés grâce à ce moyen de financement, a-t-on assuré lors de cette rencontre. Il s'agit, en effet, de stations de dessalement de l'eau de mer, de centrales électriques, de complexes photovoltaïques, d'autoroutes, de ports, d'aéroports et aussi de grands projets de télécommunication et de ciments, entres autres.

S. L./ APS

Licences d'importation

Les concessionnaires appelés à déposer leurs dossiers avant le 3 février

Le ministère de l'Industrie et des Mines a rappelé, jeudi, dans un communiqué les concessionnaires automobiles qui n'ont pas encore déposé leur demande d'obtention de licences d'importation de la faire dans les « plus brefs délais », soit jusqu'au 3 février prochain. « Dans le cadre du processus de mise en œuvre de la nouvelle réglementation fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, l'attention des concessionnaires retardataires qui ne se sont pas encore conformés vis-à-vis de cette nouvelle réglementation, est attirée à l'effet de régulariser leur situation auprès des services habilités du Ministère de l'Industrie et des Mines, dans les plus brefs délais », a indiqué le ministère. L'objectif étant de permettre à ces concessionnaires de « continuer à exercer leur activité d'im-

portation des véhicules qui est désormais soumise au dispositif des licences d'importation réservées aux concessionnaires dûment agréés », ajoute la même source. A cet effet, le ministère rappelle que la date limite de dépôt des demandes de licence d'importation au niveau des directions du commerce de wilaya, est fixée au 3 février 2016. Introduit par la nouvelle loi sur le commerce extérieur et mis en application début janvier en cours, le régime des licences d'importation vise à assainir cette activité tout en permettant une réduction de la facture des importations qui a explosé ces dernières années. Ainsi, un Comité composé de représentants de différents ministères concernés par les licences (commerce, industrie, agriculture, etc.) a été mis en place pour délivrer ces licences d'importation et leur validité. A cet effet, le Comité a

fixé à la mi-janvier les contingents des licences d'importation de trois produits : véhicules, ciment et acier rond à béton. Pour les véhicules, ces contingents ont été fixés à 152 000 unités sur l'année 2016. L'avis d'ouverture de ces contingents a commencé le 14 janvier en cours et se poursuivra jusqu'au 3 février. Concernant la procédure administrative, le Comité indique que tout opérateur, personne physique ou morale, remplissant les conditions conformes à la législation et à la réglementation en vigueur, peut introduire une demande de licence d'importation d'un produit ou d'une marchandise. L'opérateur doit déposer auprès de la direction du Commerce de la wilaya concernée, le formulaire dûment rempli, après l'avoir téléchargé sur le site web du ministère du Commerce.

Ali O.

Prix Les cours du pétrole en hausse en Asie

LE PÉTROLE poursuivait sa hausse hier, ragaillardant par les espoirs de voir Moscou et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) de parvenir à un accord pour limiter la production, perspective qui laisse cependant les analystes dubitatifs. Dans les échanges électroniques en Asie, le baril de « light sweet crude » (WTI) pour livraison en mars prenait 21 cents, à 33,43 dollars, aux environs de 03h15 GMT. Le baril de Brent de la mer du Nord, la référence européenne du brut, pour livraison à même échéance, gagnait quant à lui 26 cents, à 34,15 dollars. Le marché est plombé depuis la mi-2014 par le niveau élevé de l'offre, que ce soit aux Etats-Unis, dans l'Opep ou en Russie, et il a glissé encore plus avant depuis la fin 2015. Mais le pétrole remonte depuis quelques jours, dans l'espoir d'assister à des mesures de limitation de l'excès d'offre. Les attentes d'un tel accord entre Moscou et le cartel se sont en effet intensifiées après que le ministre russe de l'Énergie, Alexandre Novak, a annoncé que son pays était prêt à participer à une réunion extraordinaire en février avec l'Opep en vue d'une possible « coordination » face à l'effondrement des cours. Les analystes ne sont pas enclins cependant à tabler sur une baisse conséquente. Daniel Ang, analyste chez Phillip Futures à Singapour, a estimé que la hausse actuelle vient plus d'un affaiblissement du dollar – signe positif pour les marchés pétroliers car le baril de brut est libellé en billets verts. La perspective de discussions entre Moscou et l'Opep « pousse peut-être le marché à la hausse » mais « rien de concret n'a été réalisé pour l'instant », a-t-il souligné. Le cabinet Capital Economics dit, lui, « rester sceptique quant à la perspective que les derniers appels à une action concertée » des producteurs « débouche sur un résultat tangible ». « Ce genre de discussions n'a jamais dans le passé apporté quoi que ce soit de substantiel ». Jeudi à la clôture, le WTI a pris 92 cents à 33,22 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), après avoir gagné quelque deux dollars lors des deux précédentes séances. A Londres, le Brent a avancé de 79 cents à 33,89 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), ralentissant toutefois nettement après avoir dépassé les 35 dollars.

R.E.

Aïn Defla/Protection civile sur l'autoroute Est-Ouest

Manœuvres en 2016 pour améliorer la célérité d'intervention

■ Des manœuvres visant à améliorer la célérité d'intervention des éléments de la Protection civile de Aïn Defla sur l'autoroute Est-Ouest seront organisées au cours de l'année 2016, a indiqué jeudi le responsable de la direction locale de ce corps constitué.

Par Salim L./APS

L'organisation de ces manœuvres a été rendue nécessaire par l'augmentation du nombre d'accidents mortels survenus sur l'autoroute Est-Ouest en 2015, a précisé le lieutenant-colonel Abderezak Bouljadj dans une conférence de presse consacrée à la présentation du bilan des activités opérationnelles de sa direction durant la période considérée. Il a, dans ce cadre, fait état de 420 interventions effectuées par la



Protection civile durant l'année 2015, en hausse par rapport à 2014 (369), faisant remarquer que la tendance a également concerné le nombre de décès (65 contre 20) et de blessés (674 contre 479) recensés sur ce tronçon routier. Ces manœuvres, auxquelles prendront part la direction de wilaya des travaux publics (DTP), l'agence de gestion des autoroutes (AGA) et les services de sécurité, comprennent notamment des exercices de simulation d'un accident majeur de la route,

a-t-il expliqué, faisant remarquer que leur organisation permettra à ses éléments d'acquiescer d'avantage d'expérience dans la gestion de ce genre de catastrophes. «D'aucuns pensaient que l'autoroute Est-Ouest allait soulager la RN4 (reliant Alger à Oran) qui faisait face à un grand flux de véhicules, mais ont vite fait de déchanter au regard de l'ampleur des décès qui y ont été enregistrés durant l'année 2015 (65 personnes)», a-t-il déploré. Le lieutenant-colonel Bouljadj a, dans ce

contexte, relevé que des accidents survenus sur l'autoroute durant l'année 2015 ont conduit au blocage de cette dernière plusieurs heures durant, pénalisant les citoyens dont certains étaient au volant de leurs véhicules pour des motifs d'une extrême urgence. S'agissant du bilan de sa direction durant l'année 2015, le même officier a fait état de 14 552 interventions englobant différents domaines, soit 819 interventions de plus par rapport à 2014. Il a fait état de 1 212 interventions par

mois, soit une moyenne de 40 interventions par jour. Au sujet des accidents de la route survenus sur le territoire de la wilaya, la même source a fait état de 1 523 interventions, soit 77 interventions de plus par rapport à 2014, relevant que la tendance à la hausse a également touché le nombre de décès (115 contre 100) et celui des blessés (2 298 contre 1 918). Par ailleurs, le phénomène de noyade au niveau des barrages et retenues collinaires se trouvant sur le territoire de la wilaya a défrayé la chronique durant l'année 2015, a-t-il signalé, faisant état dans ce cadre de 21 interventions (+9 par rapport à 2014) et du repêchage des corps de 19 victimes (10 de plus par rapport à 2014). Abordant le volet relatif aux asphyxies, le lieutenant-colonel Bouljadj a relevé une baisse des décès due au monoxyde de carbone (un décès contre 21 en 2014), notant dans la foulée une diminution du nombre d'interventions effectuées dans ce cadre. Les feux de forêt ont quant à eux connu une baisse, passant de 117 en 2014 à 52 en 2015, la même tendance pouvant être remarquée au sujet des pertes ayant touché le couvert végétal (694 contre 165), a-t-on soutenu de même source. S. L./APS

Tissemsilt

5 983 logements publics locatifs en cours de réalisation

Plus de 5 983 logements publics locatifs (LPL) sont en cours de réalisation dans plusieurs communes de la wilaya de Tissemsilt, a-t-on appris jeudi du wali. Les travaux de ces logements enregistrent un taux d'avancement variant entre 30 et 60 pour cent, a souligné Abdelhamid El Ghazi lors d'une rencontre mensuelle avec la presse locale. Il a ajouté que les travaux de 1 000 logements location-vente seront lancés prochainement dans le cadre du programme AADL 2 dont 800 au chef-lieu de wilaya et 200 à Théniet El Had, indiquant que l'entreprise de réalisation a été choisie. Le chef de l'exécutif a également annoncé l'attribution, cette année, de 619 logements sociaux et 20 au titre du Fonds national de péréquation des œuvres sociales (FNPOS). L'année der-

nière a vu la distribution de 2 235 LPL et de 1 000 logements FNPOS. Il a rappelé, au passage, que le parc immobilier de la wilaya s'est renforcé l'an dernier par la réception de 2 994 logements publics locatifs. Par ailleurs, 15,5 hectares ont été récupérés suite à la démolition d'habitats précaires dans les communes de Tissemsilt et Théniet El Had, dont les occupants ont été relogés dans des logements décentes. Les assiettes foncières seront destinées à la réalisation de logements et de structures récréatives, a souligné le wali. Au sujet du programme AADL 2, dont 3 492 souscripteurs ont versé la première tranche de leur apport financier, M. El Ghazi a indiqué que le terrain où seront réalisés ces logements est indisponible à l'heure actuelle, affirmant que des efforts sont en

cours pour faire aboutir les procédures de concession de terrains agricoles. Dans le cadre des nouvelles procédures liées à l'investissement, 36 dossiers pour différentes activités ont été déposés, selon le responsable qui a ajouté que les autorités de wilaya accorderont la priorité à l'investissement dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme comme premiers pourvoyeurs de richesses dans la région. Le wali a, en outre, rappelé les décisions prises pour la wilaya, dont la reconversion du bâtiment de l'annexe de l'Institut Pasteur en service des urgences médicales au chef-lieu de wilaya, la dotation de l'établissement public hospitalier (EPH) de Bordj Bounaama en scanner et le renforcement de l'encadrement sanitaire du secteur par trois spécialistes. Hani A.

Mostaganem

50 pour cent de 834 projets de développement réalisés

Un taux de 50 % d'un total de 834 projets de développement a été réalisé dans différents secteurs dans la wilaya de Mostaganem, a-t-on indiqué jeudi lors des travaux de la 4^e session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW).

Inscrits dans le cadre des programmes sectoriels (PS) et plans de développement communaux (PCD), ces projets concernent plusieurs secteurs d'activités dont notamment ceux de l'éducation, de la santé et de

l'hydraulique, alors que les projets restants sont en cours de concrétisation dans les 32 communes de la wilaya, a souligné le secrétaire général de la wilaya, Seif El Islam Louh lors de la présentation du bilan annuel de l'exercice 2015.

Le wali de Mostaganem, Abdelwahid Temmar, a annoncé, pour sa part, que l'hôpital de 240 lits en cours de réalisation à Kharouba dans la phérie-est du chef-lieu de wilaya sera opérationnel cette année, indiquant que le taux d'avancement

des travaux est à 90 %. Cette infrastructure sanitaire, deuxième du genre à Mostaganem, devra regrouper les services des urgences médicales, de radiologie, de neurologie, d'ophtalmologie, de pédiatrie et le service cardiovasculaire, six blocs opératoires, en plus d'autres structures.

Cet hôpital devra atténuer la tension sur l'hôpital «Che Guevara», situé au centre-ville de Mostaganem, améliorer les prestations sanitaires et assurer une meilleure prise en charge

des cas graves. Le secteur de la santé sera renforcé, cette année, par trois hôpitaux à Bouguirat, Mesra et Achaacha pour une capacité d'accueil totale de 180 lits, ce qui contribuera à épargner aux malades le déplacement vers Mostaganem et les wilayas limitrophes.

Les travaux de réalisation de ces infrastructures enregistrent un taux d'avancement de près de cent pour cent et l'opération de leur équipement, pour un coût de plus de 1,9 milliard DA, est en cours. N.O./agences

M'sila 200 km de pistes agricoles à réceptionner «avant l'été»

DEUX CENTS (200) km de pistes agricoles, inscrites au titre des deux derniers exercices dans la wilaya de M'sila, seront réceptionnés «avant la fin du premier semestre 2016», a-t-on appris, jeudi, auprès de la direction des services agricoles. L'opération qui bénéficie à une vingtaine de communes, atteint actuellement, en termes d'avancement des travaux, un taux de plus de 65 %. Quelque 150 emplois temporaires ont été créés pour la conduite des travaux, a-t-on souligné. Une fois réceptionné, ce projet, en plus du désenclavement des populations et de la facilitation de leur mobilité, ouvrira de nouvelles perspectives pour la commercialisation des produits agricoles, a-t-on également signalé. Au cours de la dernière décennie, plus de 1 000 km de pistes agricoles ont été ouvertes dans la wilaya du Hodna, désenclavant des exploitations agricoles, notamment dans les régions du sud de la wilaya connues pour une large pratique du maraîchage et des cultures hors-saison. R.R.



Libye

Réunion à Addis-Abeba du Groupe international de contact

■ Les représentants de la communauté internationale se sont réunis jeudi soir à Addis-Abeba, sous l'égide de l'Union africaine pour évaluer la situation en Libye à la lumière des derniers développements intervenus sur la scène interne de ce pays.

Par Hatem B.

La réunion ministérielle du Groupe international de contact sur la Libye, à laquelle a pris part le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, a permis aux représentants des différents Etats et parties prenantes de réitérer leur soutien et leur engagement pour l'aboutissement du processus de paix et de réconciliation en Libye. Intervenant sur la question, M. Lamamra a félicité les parties libyennes pour «les progrès réalisés sur le chemin d'un retour à la normalité», tout en les exhortant à «s'engager de bonne foi dans la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et à se rallier à la paix et à la réconciliation». «C'est là la position constante de l'Algérie, telle qu'exprimée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à la délégation libyenne, conduite par le président du Conseil présidentiel Faiz Serradj qui s'est rendu au début de cette semaine à Alger, ainsi qu'aux représentants de toutes les forces et sensibilités politiques libyennes», a-t-il dit.



Ph. : DR

Soulignant «l'engagement permanent de l'Algérie auprès de la Libye sœur à travers notamment la constitution, en mai 2014 à Alger, du Groupe des pays voisins de la Libye», M. Lamamra a rappelé que l'Algérie a, «dans

un souci d'aider la Libye, œuvré au rapprochement des parties libyennes de toutes sensibilités grâce aux consultations politiques qu'elle a menées, en toute discrétion et dont les effets ont constitué des apports pré-

cieux à l'action menée par les Nations Unies qui a trouvé auprès d'elle un soutien de qualité». Revenant sur le rôle du Groupe des pays voisins de la Libye qu'il a qualifié de «force régionale politique et morale»,

M. Lamamra a mis en relief «la contribution positive qu'apportent ces pays au processus de paix et à la lutte contre le terrorisme et à la nécessité de renforcer leur participation dans le processus onusien en cours pour garantir un accompagnement et un soutien stratégiques aux efforts du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Libye». M. Lamamra qui a rappelé «le ferme engagement de l'Algérie en faveur de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye», a exhorté toutes les parties libyennes à «saisir la chance historique qui s'offre à elles pour mettre fin aux déchirements fratricides et d'ouvrir de nouvelles perspectives à leur peuple dans le cadre du pluralisme politique et de l'inclusivité», mentionnant les «dangers» des interventions militaires étrangères. Il a, enfin, salué «le rôle rassembleur de l'Union africaine et a affirmé sa confiance dans la capacité du peuple libyen de triompher de la longue épreuve qui lui a été infligée».

H. B. / APS

Le Pentagone confirme la présence d'une force militaire américaine

LE DÉPARTEMENT de la Défense des Etats-Unis (DoD) a confirmé la présence d'une force militaire américaine en Libye mais s'est abstenu de se prononcer sur une éventuelle frappe militaire dans ce pays pour lutter contre le groupe terroriste autoproclamé Etat Islamique (EI/Daech). «Il y a des forces américaines en Libye qui essayent d'établir le contact avec (d'autres) forces sur le terrain afin d'avoir une idée claire sur ce qui se passe là-bas», a déclaré le porte-parole du Pentagone, Peter Cook, au cours d'une conférence de presse. Peter Cook répondait à une question d'un journaliste qui lui demandait si les Etats-Unis comptaient étendre leur campagne militaire internationale contre Daech à la Libye, après les déclarations tenues la semaine dernière par le chef d'état-major, Joseph F. Dunford sur une possible action

décisive contre le groupe EI/Daech dans ce pays. «Nous allons examiner toutes nos options. A l'heure actuelle ce n'est pas une chose qui est à l'étude (à) il est très tôt à ce stade pour dire exactement comment les choses vont évoluer», a ajouté Cook, en indiquant que son pays suivait la situation en Libye de près, tout en continuant à travailler avec les partenaires dans la région et ceux dans la coalition internationale contre Daech. Refusant de communiquer des détails sur cette force militaire, le porte-parole du pentagone s'est limité à dire qu'il s'agissait d'un «personnel militaire dont le nombre est petit». L'objectif de ce groupe militaire est d'identifier les acteurs en Libye qui vont bénéficier de l'appui des Etats-Unis et de ses partenaires dans la lutte contre Daech, a-t-il révélé. Jusqu'ici, cette force militaire a

fourni des renseignements précieux sur la réalité du terrain en Libye et a pu identifier plusieurs acteurs qui peuvent être impliqués dans cette lutte, selon Cook. Prié, par ailleurs, de confirmer une information attribuée au chef d'état-major Dunford, selon laquelle une option d'une frappe militaire en Libye sera présentée au président américain dans les prochaines semaines, M. Cook a répondu que le Pentagone allait «continuer à évaluer le risque Daech (en Libye) et agir en conséquence». Et d'ajouter que le chef d'état-major ainsi que le secrétaire à la Défense, Ashton Carter, vont poursuivre les consultations sur le dossier libyen avec les conseillers à la sécurité du président Obama.

H.B.

Sahara occidental Le Parti communiste finlandais invite le gouvernement à reconnaître la RASD

LE COMITÉ central du Parti communiste finlandais (CPF) a demandé au gouvernement finlandais de reconnaître la République arabe sahraouie démocratique (RASD), exprimant sa solidarité avec le peuple sahraoui dans son combat pour l'autodétermination. Le CPF a également appelé les ONG en Finlande à œuvrer en faveur de la solidarité avec le peuple sahraoui dans sa lutte pour l'autodétermination et le développement de la société sahraouie. Le Comité central du PCF a en outre lancé un appel au Parlement finlandais pour la mise en place d'un groupe d'amitié pour le Sahara occidental afin d'aider à promouvoir les contacts officiels et la solidarité entre la Finlande et la RASD. Inscrit depuis 1966 sur la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupée depuis 1975 par le Maroc, soutenu par la France.

R.M.

Tunisie

L'UE prolonge d'une année le gel des avoirs de l'ex-président Ben Ali

L'Union européenne (UE) a décidé de prolonger d'une année le gel des avoirs de l'ex-président tunisien déchu, Zine Al Abidine Ben Ali, de son épouse Leïla Trabelsi, et de 46 autres personnes proches de Ben Ali, soupçonnés d'avoir détourné pendant des années une partie des richesses du pays. «Le 28 Janvier 2016, le Conseil a prorogé jusqu'au 31 Janvier 2017, un gel des avoirs de 48 personnes jugées responsables du détournement de fonds publics en Tunisie», a annoncé le Conseil de l'Europe dans un communiqué. Fin janvier 2011, l'UE décide de geler des fonds et des ressources économiques appartenant à l'ex-président tunisien Zine Al Abidine Ben Ali et son épouse, ainsi

qu'à d'autres personnes présentées comme ses associées, jugées responsables de détournement de fonds revenant à l'Etat tunisien, répondant à une demande en ce sens des autorités tunisiennes. Depuis, les sanctions à l'encontre du président tunisien déchu et de son entourage sont renouvelées annuellement. Dès l'annonce, le 14 janvier 2011, de la fuite du président tunisien en Arabie saoudite, renversé par un soulèvement populaire, les autorités françaises étaient les premières à réagir en décidant de bloquer les mouvements financiers suspects concernant des avoirs tunisiens en France. La France a été suivie par la Suisse qui a décidé à son tour de bloquer avec effet

immédiat les avoirs que le président tunisien déchu et son entourage pouvaient détenir dans la Confédération, afin d'éviter des transferts à l'étranger, puis par l'Allemagne qui avait plaidé pour le blocage de comptes bancaires que possèdent l'ex-président tunisien et ses proches dans des pays de l'UE avant que les ministres des Affaires étrangères des 28 Etats membres adoptent la décision lors d'une réunion à Bruxelles le 31 janvier 2011. Le gel des avoirs de la famille Ben Ali s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures de soutien de l'UE en faveur des nouvelles autorités tunisiennes, dans le domaine économique notamment.

Kamel D./Agences



Migrants

Berlin serre la vis pour éviter un nouvel afflux au printemps

■ Limitation du regroupement familial pour certains réfugiés, Maroc, Algérie et Tunisie classés pays sûrs : la chancelière allemande se prépare à freiner l'afflux de migrants attendu au printemps et se donne de l'air avant des rendez-vous électoraux.

Par Ali O.

Angela Merkel reçoit aussi hier son homologue italien Matteo Renzi, alors que Berlin perd patience face à la lenteur de la mise en place de «hotspots», censés «trier» vrais réfugiés et migrants économiques, mais aussi face au blocage de Rome sur le financement des trois milliards d'euros promis par l'UE à la Turquie pour l'aider à gérer les 2,5 millions de Syriens présents sur son territoire. En Allemagne, l'annonce jeudi soir d'une limitation du rapprochement familial et d'un verrouillage du droit d'asile pour les Marocains, Algériens et Tunisiens met fin à plus de deux mois de tractations difficiles entre les partenaires de la coalition gouvernementale regroupant les conservateurs CDU de M^{me} Merkel, leur branche bavaroise (CSU) qui réclame toujours – en vain – une limite chiffrée au nombre de réfugiés accueillis, et les sociaux-démocrates.

L'objectif de ces mesures est de préparer le terrain à la réduction «tangibile» de l'afflux migratoire, après plus d'un million d'arrivants en 2015. Cette baisse a été promise par la chancelière, tout en excluant la fermeture des frontières. Elle table sur une batterie de mesures européennes comme la répartition des réfugiés à travers l'Union européenne, refusée par de nombreux pays, et les milliards d'aide promis à la Turquie mais aussi à la Jordanie et au Liban pour y retenir les Syriens.



Pour l'Allemagne, il s'agit de profiter du répit qu'offrent les tempêtes hivernales en Méditerranée, qui ont entraîné une baisse importante des migrants tentant la traversée vers l'Italie et la Grèce. «Il faut utiliser cette chance, cette fenêtre d'opportunité qui s'est ouverte», relevait jeudi Peter Altmeier, le coordinateur de la politique migratoire allemande, très proche de M^{me} Merkel.

«2 500 réfugiés illégaux qui en moyenne viennent (chaque jour) de Turquie, Grèce c'est encore trop, beaucoup trop. C'est pourquoi notre but doit être que le nombre de réfugiés n'augmente pas à nouveau avec la fin des tempêtes hivernales», a-t-il ajouté.

M^{me} Merkel refuse cependant de céder à ses détracteurs et, malgré

sa forte baisse de popularité dans les sondages, se refuse à plafonner le nombre de réfugiés accueillis. La ligne est cependant de moins en moins bien acceptée : 40% des Allemands, selon un sondage du magazine Focus de hier, estiment qu'elle doit quitter ses fonctions, tandis que 45% sont d'un avis inverse. Une tendance de mauvais augure avant trois scrutins parlementaires régionaux le 13

mars lors desquels une montée spectaculaire des populistes anti-migrants du parti AfD est attendue.

M^{me} Merkel a elle-même promis un «bilan intermédiaire» de ses efforts après le sommet UE-Turquie du 18 février. En décidant jeudi de bloquer deux ans durant le rapprochement familial pour la catégorie de la «protection subsidiaire», un cran en dessous du statut de réfugiés et de l'asile, et en organisant la venue des proches des autres catégories dans le cadre d'éventuels quotas européens, elle introduit des mesures très nationales pour limiter l'afflux.

«Tout doit avoir l'air de continuité, mais en réalité le gouvernement prépare une correction de sa politique migratoire», estime le quotidien Handelsblatt hier.

Le durcissement progressif intervient alors qu'en Europe l'Allemagne apparaît de plus en plus comme la seule destination pour les centaines de milliers de migrants.

La Suède, la Finlande ont annoncé vouloir expulser des dizaines de milliers de migrants arrivés en 2015, les Pays-Bas envisagent de renvoyer les nouveaux arrivants en Grèce, tandis que Macédoine, Croatie et Serbie ne

veulent laisser passer que ceux ayant l'Allemagne ou l'Autriche comme destination.

Le Premier ministre bulgare Boiko Borissov a lui appelé hier à une fermeture des frontières extérieures de l'espace Schengen tant que l'UE n'aura pas décidé que faire des migrants qui sont déjà arrivés.

«J'insiste (pour que l'Europe fasse) au moins un pas : fermer immédiatement les frontières extérieures de l'UE, tant que ces 1 à 2 millions ne sont pas casés», a-t-il dit.

«On ne peut plus faire dépenser leur argent aux migrants et puis les renvoyer (...) il vaut mieux les empêcher de venir», a-t-il ajouté après une rencontre avec son homologue hongrois, Victor Orban. Quelque 30 000 réfugiés syriens, irakiens et afghans ont encore emprunté la route des Balkans en janvier, selon l'Organisation internationale pour les migrations.

Et compte tenu du mauvais temps, les drames se poursuivent en Méditerranée. Les corps de 24 migrants, dont 10 enfants, ont encore été repêchés jeudi matin par les autorités grecques.

A. O.

CPI

Gbagbo s'est accroché au pouvoir «par tous les moyens», assure l'accusation

Laurent Gbagbo s'est accroché au pouvoir «par tous les moyens», a accusé jeudi la procureure de la Cour pénale internationale à l'ouverture du procès de l'ancien président ivoirien, cinq ans après des violences ayant déchiré la Côte d'Ivoire. Des centaines de partisans de M. Gbagbo, qui reste une figure influente en Côte d'Ivoire, s'étaient déplacés à La Haye. Une cinquantaine d'entre eux avaient pris place dans la galerie du public et l'ont acclamé à la clôture de l'audience. M. Gbagbo est le premier ex-chef d'État poursuivi par la CPI. Son procès pour crimes contre l'humanité, qui doit durer entre trois et quatre ans, est un vrai test pour la Cour, entrée en fonction en 2003. L'ex-président, 70 ans, et son co-accusé Charles Blé Goudé, 44 ans, ex-chef de milice, sont poursuivis pour leur rôle dans la crise née du refus de M. Gbagbo de céder le pouvoir à Alassane Ouattara, reconnu vainqueur par les États-Unis et l'Union européenne, notamment, de l'élection présidentielle de fin 2010. Les deux hommes ont plaidé non coupable jeudi matin de meurtres, viols, actes inhumains et persécutions. «La Côte d'Ivoire a sombré dans le chaos et a été le théâtre de violences innommables», a déclaré la procureure Fatou Bensouda devant la CPI. Les violences avaient fait plus de 3.000 morts en cinq mois, des deux côtés des bel-ligérants, transformant en champ de bataille certaines zones du premier producteur mondial de cacao, moteur économique de l'Afrique de l'Ouest. «Lorsqu'il a compris que la présidence allait lui échapper, Laurent Gbagbo, en concertation avec des membres d'un cercle privé de proches, a

commencé à mener une campagne de violences orchestrées contre ceux considérés comme ses opposants», a soutenu Fatou Bensouda. Son but, selon elle : se maintenir au pouvoir «par tous les moyens». Des attaques contre des civils ont alors été perpétrées par des forces gouvernementales et milices sous le contrôle des accusés, a affirmé M^{me} Bensouda. Elle a évoqué le bombardement d'un marché dans le quartier d'Abobo à Abidjan, le viol d'une femme dans un poste de police ou la répression sanglante de manifestations. L'accusation continuera hier sa déclaration d'ouverture. La défense aura la parole à partir de lundi.

Laurent Gbagbo est apparu détendu. Souriant, portant un costume bleu foncé, il a adressé des baisers à ses partisans assis dans la galerie du public. Ceux-ci l'ont longuement applaudi à la fin de la journée, se pressant contre la vitre blindée les séparant de la salle d'audience. «Libérez Gbagbo», chantaient-ils, sous les yeux ravis de leur favori.

Quelques centaines de partisans de l'ex-président ont en outre manifesté devant le bâtiment de la CPI. «Notre rêve de voir notre président retrouver sa liberté commence aujourd'hui», affirme à l'AFP Marius Boué, qui a fait le déplacement depuis le nord de la France. En Côte d'Ivoire, des écrans géants ont été installés pour que la population puisse suivre les procédures. «Si la vérité est dite, ils (Gbagbo et Blé Goudé) seront condamnés», a affirmé à l'AFP Diomandé Adama, résident d'un quartier musulman d'Abidjan cible des exactions, en voyant les images diffusées depuis La Haye.

Le ministre ivoirien des Affaires étrangères Abdallah Albert Toikeusse Mabri, a salué jeudi un «procès très attendu par la Côte d'Ivoire et par les victimes» des violences. Mais pour le camp Gbagbo, ce dernier est un chantre du multipartisme et la France, ancienne puissance coloniale, est derrière le «complot» qui a entraîné sa chute. A Abidjan, Michel Gbagbo, le fils de l'ex-chef d'État, a émis des doutes sur l'impartialité de la Cour, estimant que son fonctionnement était à «parfaire». Le juge président Cuno Tarfusser a de son côté mis en garde contre toute «instrumentalisation politique» du procès. «Ce n'est pas un procès contre la Côte d'Ivoire».

La peine maximale encourue devant la CPI est de 30 ans de prison, mais les juges peuvent prononcer une peine plus lourde s'ils estiment que les crimes commis sont exceptionnellement graves. Laurent Gbagbo, dont la santé est «fragile», selon ses avocats, avait été livré à la CPI en 2011. Charles Blé Goudé l'avait été en 2014. Simone Gbagbo, épouse de Laurent, a été condamnée à 20 ans de prison en Côte d'Ivoire pour son rôle dans la crise, en compagnie de 78 autres personnes.

Mais aucun membre du camp Ouattara n'a encore été inquiété par la CPI, ce qui lui vaut parfois d'être taxée de «justice des vainqueurs». Certains s'inquiètent d'ailleurs de l'«impunité» dont jouissent les partisans de l'actuel président ivoirien, réélu en octobre.

M^{me} Bensouda a répondu à ces critiques jeudi, assurant devant les juges : «Nous enquêtons sur les deux côtés du conflit (...) cela prend du temps et nous demandons de la patience».



Points chauds

Absence

Par Fouzia Mahmoudi

Donald Trump est-il aujourd'hui si populaire parmi les électeurs conservateurs américains qu'il peut se permettre de boycotter le dernier débat des candidats républicains aux élections primaires ? C'est du moins ce qu'il pense apparemment après avoir déserté ses camarades cette semaine pour l'ultime débat avant les premières élections primaires de l'État de l'Iowa. Les sept autres prétendants à l'investiture de leur parti ont donc débattu sans lui. L'énergie dégagee par chacun d'eux à quatre jours des caucus, à l'exception désormais coutumière du neurochirurgien à la retraite Ben Carson, plus lunaire que jamais, n'a pas dissipé une forme de malaise : quelle valeur accorder à un débat en l'absence du favori, puisque Trump mène la course pour l'instant dans tous les premiers États à se prononcer ? D'autant que l'absence du milliardaire, qui en avait manifestement fait le pari, est restée l'événement de la soirée. Le contenu des discussions sur les réseaux sociaux, à commencer par Twitter, là où il excelle sous sa signature, @realdonaldtrump, l'a rapidement montré. Le comble a été atteint dans l'incongruité lorsque deux candidats non qualifiés pour le débat en prime time faute d'intentions de vote suffisantes, l'ancien sénateur de Pennsylvanie, Rick Santorum, et l'ancien gouverneur de l'Arkansas, Mike Huckabee, ont brièvement rejoint sur scène le magnat de l'immobilier. Ce dernier sait que sa présence, souvent perturbatrice, a contribué depuis le mois d'août à porter les chiffres d'audience des débats républicains à des sommets jamais atteints auparavant. Nul doute qu'il se gargariserait ostensiblement si Fox News, chaîne d'info ultraconservatrice, enregistre une contre-performance. En l'absence du milliardaire, la place de choix au centre de la scène mais aussi au centre des critiques est revenue au sénateur du Texas, Ted Cruz. Ce dernier, qui talonne Trump dans l'Iowa, s'est souvent retrouvé sur la défensive, tout en s'efforçant d'apparaître une nouvelle fois comme le candidat naturel des conservateurs républicains. Ce rôle lui a été disputé par le sénateur de Floride, Marco Rubio. Compte tenu du poids spécifique des évangéliques dans cet État rural, ce dernier a jugé utile de multiplier les références religieuses, souvent lourdement. Pourtant, Trump continue à être le candidat favori selon les derniers sondages et sera certainement victorieux, sauf surprise, en Iowa comme dans de nombreux autres États américains. Les électeurs seront les seuls à décider s'ils veulent un candidat excentrique et totalement hors système ou un candidat sérieux du calibre de Jeb Bush à même de porter le costume présidentiel.

F. M.



Musique

Le premier album du groupe «Jarka» enfin dans les bacs

■ Une immersion dans un univers musical brassant fusion, compositions atypiques et morceaux choisis du patrimoine algérien appréhendé sous le prisme des musiques occidentales est proposé dans «Sabil», premier opus du groupe «Jarka» fraîchement édité.

Par Nadir Hammou

Sorti chez la maison d'édition «AVM», ce tout premier album du groupe se distingue de prime abord par l'absence de chant, les 12 titres constituant l'œuvre étant des compositions interprétées par les musiciens du groupe.

Fruit d'une dizaine d'années de recherche, Sabil est l'histoire d'une rencontre entre huit musiciens, venus d'horizons différents, ayant en commun la passion de la musique algérienne et de l'andalou, d'où le nom que s'est donné ce groupe de

Tlemcen, «Jarka», et qui désigne aussi un mode de la musique andalouse.

Mené par le violoniste Khalil Baba Ahmed, l'album propose des compositions originales comme «Espoir», une ballade dominée par le violon et le luth, basculant vers des phrases et des rythmiques rock aux sonorités celtiques portées à la guitare par Housseyn Kahouadi et Ryad Korso Feciane.

Dans «Nomade», une composition très jazzy invitant au voyage musical à travers l'Algérie, le groupe revisite le diwan par le



R.H.D.R.

luth ou encore à la batterie, et le châab par le violon, le clavier et la guitare basse.

Dans une même démarche et avec une grande maîtrise instrumentale, «Jarka» propose une version rock au rythme oscillant de «Hal li ettalaki min sabil» et de

«Salabat Leila», deux morceaux très connus de l'école andalouse de Tlemcen, donnant toute la mesure de la maîtrise du patrimoine par le groupe et que les influences musicales de ses membres n'éclipsent nullement. Le voyage proposé par les

«Jarka» passe également par la musique kabyle avec un hommage à Akli Yahiatene à travers une reprise de «Jahagh bezaf dameziane» s'appuyant sur le luth de Fayçal El Mezouar et le violon comme principaux instruments mélodiques, ainsi que par «We'm la grande», une composition très rythmée reprenant les chants traditionnels de la Kabylie.

L'Oranie est la dernière étape du périple de «Jarka» avec un morceau offrant un aperçu sur l'évolution de la chanson oranaise et du raï, intitulé «Raï Revolution» où le guellal se mêle au clavier et au violon se substituant, ici, à la trompette.

Se voulant une fusion entre patrimoine algérien et musiques occidentales «Sabil» est présentée dans une pochette dessinée à la main et représentant une caricature de musicien en tenue traditionnelle, jouant à la guitare électrique dans un milieu urbain.

Malgré l'absence de chant, ce premier album de «Jarka» est un test réussi qui parvient à capter et à retenir l'attention grâce à un mix heureux entre différents genres musicaux, servi par une rythmique diversifiée.

N.H./APS

Arts plastiques

Hommage posthume au plasticien Mustapha Ben Debbagh

Le plasticien Mustapha Ben Debbagh a été distingué, jeudi à titre posthume, lors d'une exposition collective organisée par ses élèves au Musée national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie. L'exposition qui a réuni des plasticiens de renom dont Daoud Mohamed Sadek, Djabbellah Said, Ali Kerbouche et Oudjaout Mustapha, a vu la présentation de 40 œuvres inspirées de la civilisation perse et arabo-musulmane.

Présente à l'ouverture de l'exposition, la famille du défunt artiste a exhorté le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi qui a présidé l'inauguration de l'exposition, à faire sor-

tir cette personnalité de l'ombre et à accélérer la rénovation de sa maison sis à Sidi Remdhan à la Casbah.

Le ministre a donné des instructions à l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels en vue de prendre en charge cette doléance et de procéder, après constatation, à l'aménagement de la maison du défunt, invitant sa famille à exposer ses ouvrages dans un musée. L'exposition dédiée au plasticien Mustapha Ben Debbagh se poursuivra jusqu'au 26 mars 2016. Illustre enlumineur algérien, Mustapha Ben Debbagh (septembre 1906-janvier 2006),

issu d'une famille d'artisans, Mustapha révèle des dons précoces pour le dessin et s'inscrit à l'école des beaux-arts en section céramique. En 1926, il s'installe à titre privé, créant un atelier de sculpture et de décoration sur cuivre, et va fonder l'association nord-africaine des arts artisanaux dans le but de protéger les arts traditionnels et l'héritage arabo-musulman.

Ben Debbagh a participé à plusieurs expositions et manifestations artistiques organisées par l'association notamment à Marseille en 1922 et Chicago en 1933.

F.H.

Orchestre symphonique national

La concertiste Louisa Hamadi donne de nouveaux élans à l'OSN

L'Orchestre symphonique national (OSN), dirigé par le maestro ukrainien Volodymyr Sheiko a animé à Alger un concert marqué par la prestation époustouflante de la concertiste algérienne Louisa Hamadi au piano, et la participation exceptionnelle de la soprane ukrainienne Olha Fomichova et son compatriote, le ténor Dmytro Kuzmin.

Habitué à se produire sur la scène de la salle Mustapha-Kateb du Théâtre national Mahieddine-Bachetazri (TNA), Volodymyr Sheiko a vite pris les

choses en main dans un concert dédié aux grandes œuvres de l'Opéra universel, devant un public recueilli, venu nombreux apprécier le génie créatif de grands noms de la musique classique universelle. En présence du ministre de la Culture Azzedine Mihoubi, une dizaine d'œuvres réunissant les compositeurs, Franz Liszt, Gioachino Rossini et Giuseppe Verdi a été rendue par l'OSN et ses invités, combinant la douceur des mélodies avec l'agilité du doigté et les belles promesses vocales. Louisa Hamadi au piano, bien

inspirée et entièrement dans ses partitions, a mis en valeur ses qualités techniques, exécutant dans une prestation de haute facture très applaudie par le public, le «Concerto No 1 pour piano et orchestre en Mi bémol majeur» du compositeur hongrois Franz Liszt (1811-1886), une pièce de référence pour les pianistes, à l'exercice classé difficile par les grandes écoles de musique dans le monde. Les pièces choisies de tableaux séparés des opéras «Rigoletto» (1851) et «La Traviata» (1853), déclinées respectivement en

trois et cinq mouvements, ont permis à l'assistance d'apprécier, près de deux heures durant, la justesse et la puissance d'interprétation des vocalistes savourant ces moments de musique inédits, dans la délectation des sens et la convivialité.

Alliant la féminité des modes mineurs aux tons relevés des gammes majeurs, les instrumentistes de l'OSN ont excellé par leur professionnalisme, alternant lenteur et rapidité dans des mouvements nuancés, à ascendances régulières, à l'instar du rendu dans la pièce «La pie voleuse Gazza», du compositeur italien Gioachino Rossini (1792-1868).

M.K.

Festival «24H Théâtre non stop» de Kef

La pièce «Al Las» représente l'Algérie

Le théâtre régional de Souk Ahras représentera l'Algérie avec la pièce «El'Las» (l'As) au 15^e Festival «24H Théâtre non stop» prévu du 22 au 28 mars à Kef (nord-ouest de la Tunisie), a-t-on appris auprès de son directeur, Azzedine Djabali.

Produite en 2015, «El'Las» participe à ce festival international placé cette année sous le signe «Théâtre et art: défis, enjeux et ouverture», aux côtés d'autres pièces de théâtre de Tunisie, du Maroc, d'Égypte, de France, d'Italie et de l'Inde.

Adaptée par Mohamed Bourahla à partir du roman éponyme de l'écrivain algérien Tahar Ouettar (1936-2010) et mise en scène par Yahia Benamar, la pièce relate l'histoire de soldats de l'Armée de libération nationale (ALN) qui, trahis par

un des leurs, se font prendre dans une embuscade tendue par l'ennemi.

La pièce aborde, d'autre part, les «différends entre les chefs de la Révolution» qui finissent par s'entendre sur la nécessité de transcender leurs divergences idéologiques et se consacrer à la lutte pour l'indépendance.

Le théâtre de Souk Ahras avait participé également à la précédente édition de «24H Théâtre non stop» avec la pièce «Boustane El Mahaba» (Le jardin d'amour) qui a représenté l'Algérie à ce festival.

Organisé par le Centre dramatique et scénique de Kef, le festival mettra à l'honneur, à l'occasion de l'édition 2016, les travaux de jeunes dramaturges.

L.B.

Festival de l'art du clown d'El Mhamdia (Tunisie)

L'Algérie au rendez-vous

L'ARTISTE algérien Adel Fares prendra part à la 4^e édition du festival international de l'art du clown d'El Mhamdia (Tunisie), prévu du 12 au 16 mars prochain avec la participation d'artistes de plusieurs pays, indiquent les organisateurs.

Riche d'une carrière de plus de 20 ans dans l'art du clown, des marionnettes et d'illusionnisme, Adel Fares surnommé «Sam», a déjà participé à des manifestations similaires aussi bien en Algérie qu'à l'étranger notamment en Tunisie, en France et en Roumanie. Outre «Sam», la manifestation verra également la participation d'artistes venus de Tunisie et d'Europe à l'instar de «Rosa» d'Espagne et «Gianni» d'Italie.

R.C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Centre culturel Mustapha-Kateb

Jusqu'au 30 janvier : Exposition d'arts plastiques «La note bleue» de l'artiste Samia Boumerdassi

Galerie d'arts Sirius

Jusqu'au 31 janvier : Exposition de peinture «Sirocco» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger

Jusqu'au 11 février : Septième Festival international de l'art contemporain (Fiac). Avec la participation de Clémentine Carsberg (France), Patrick Altès (France), Patrick Maissa (France), Francisco Javier Ruiz Carrasco (Espagne), Yannis Stefanakis (Grèce), Paul Alden Mvoutoukoulou (Congo), Gastineau Massamba Mbongo (Congo), les artistes algériens Fatima Bouziane, Slimane Ould Mohand, Mohamed Skander

Coup-franc direct

Quand les joueurs font la loi

Par Mahfoud M.

Même si la majorité des clubs pensent qu'il leur faut agir au plus vite pour mettre fin à la saignée et plafonner les salaires des joueurs, d'autres pensent que cette décision aura du mal à être vraiment appliquée. En effet, l'on pense que certains joueurs n'accepteront pas qu'on leur fixe un salaire qu'ils devront percevoir et qu'un certain nombre d'entre eux voudront faire du chantage pour recevoir les émoluments qu'ils souhaitent. Pourquoi ces dirigeants de clubs ont-ils accepté cette décision qui est celle des responsables de la balle ronde nationale, surtout la FAF ? En fait, c'est aussi une forme de chantage car ces responsables de clubs demandaient à chaque fois une aide financière mais le patron de la FAF leur répliquait qu'il ne peut pas intervenir pour que des sponsors publics, par exemple, mettent la main à la poche pour des salaires qui dépassent tout entendement. Toutefois, nul doute que la situation sera vraiment très difficile et que les joueurs auront du mal à accepter cette sentence des dirigeants, eux qui ont déclaré qu'ils pourraient même aller vers une action collective de protestation contre cette décision, alors que d'autres menacent d'aller voir ailleurs et d'intégrer, par exemple, les championnats du pays voisin qui offre de meilleurs salaires.

M. M.

Meilleurs joueurs africains d'Europe Slimani parmi les lauréats de la semaine

L'ATTAQUANT international algérien du Sporting Lisbonne, Islam Slimani, auteur d'un doublé et d'une passe décisive au cours de la précédente journée du championnat de première division portugaise contre Paços De Ferreira (3-1), s'est fait une place de choix parmi les meilleurs footballeurs africains d'Europe, selon le sondage hebdomadaire du site spécialisé «footafrika365». L'ex-butteur du CR Belouizdad avait commencé par offrir une passe décisive à Bruno César, pour l'ouverture du score peu avant la fin de la première mi-temps, avant d'inscrire un doublé, ayant permis au Sporting de consolider sa première place au classement. Outre Slimani, le sondage de footafrika365 a récompensé l'attaquant égyptien du Sporting Braga (Portugal) Hassan Koka, également auteur d'un doublé et d'une passe décisive contre Rio Ave.

Plafonnement des salaires

Bezzaz : «Une décision irréflective»

LE MILIEU de terrain et capitaine du CS Constantine (Ligue 1 algérienne de football), Yacine Bezzaz, a dit mercredi «ne pas apprécier» le plafonnement des salaires des joueurs décidé à hauteur d'un million de dinars, qualifiant cette décision d'«irréflective». «Je qualifie cette décision d'irréflective. Les responsables des clubs auraient dû se concerter profondément et ne pas prendre des mesures à la hâte. Certes, il y a certains joueurs qui touchent des salaires faramineux, mais aller jusqu'à les plafonner, je pense que c'est inadmissible», a affirmé Bezzaz. Les présidents des clubs de la Ligue 1 professionnelle, réunis lundi avec le patron de la Fédération algérienne de football (FAF) Mohamed Raouraoua, ont décidé à l'unanimité de plafonner les salaires des joueurs à hauteur d'un million de

dinars, applicable à partir de la saison 2016-2017. Cette mesure va toucher uniquement les joueurs qui vont changer d'équipe durant la prochaine période des transferts d'été, alors que les autres préserveront leurs anciens salaires jusqu'à expiration de leurs contrats avec leurs clubs respectifs. «Aucun pays au monde n'a pris une telle décision. L'idéal était que chaque club procède à une gestion rationnelle de sa masse salariale. En Angleterre, ce qu'offre Chelsea à ses joueurs est loin d'être égal aux salaires qu'assure Norwich par exemple», a souligné Bezzaz. L'ancien international algérien a tout de même affirmé que «les salaires que perçoivent certains joueurs de la Ligue 1 sont en contraste avec le niveau général de la compétition qui reste tout juste moyen».

Cyclisme

Course «Open» de VTT à la forêt de Bainem

L'UNION sportive El Biaroise (U.S.E.B.) organise une course «Open» de vélo tout-terrain (VTT), aujourd'hui à partir de 8h00 sur le circuit de la forêt de Bainem, destinée à plusieurs catégories d'âge, a-t-on appris auprès du président du CSA, Abderrahmane Bouzid. Organisée sous l'égide de la Ligue algérienne de cyclisme (LAC) et de l'APC d'El-Biar, cet événement sportif a pour but de «rassembler la famille sportive du cyclisme et les adeptes du VTT de la wilaya d'Alger et ses environs et leur donner l'occasion de découvrir en groupe tous les sentiers et parcours qui seront proposés», estiment les responsables du club

algérois. Selon la même source, l'APC d'El Biar a réuni les moyens nécessaires ainsi que la société Palmiry, partenaire de l'USEI-Biar, qui prendra en charge les produits alimentaires pour tous les participants. La Course «Open» VTT aura lieu en circuit fermé d'un kilomètre à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie d'âge. Elle est ouverte à tous les vététistes (hommes et femmes), âgés de 9 à 77 ans, selon les organisateurs. L'Union sportive El Biaroise qui est un club omnisports par excellence, prend en charge actuellement plus de 300 enfants répartis à travers des écoles sportives dont le judo, le golf, l'haltérophilie, le kung-fu et le cyclisme.

Ligue 1 Mobilis (18^e j) USMA-JSK en vedette

■ La 18^e journée du championnat d'Algérie de football de Ligue 1 Mobilis sera marquée par le grand «clásico» entre le leader, l'USM Alger, et la JS Kabylie, alors qu'au bas du classement un match à «six points» se jouera à Relizane entre le Rapid local et le RC Arbaâ.



Les Usmistes ne comptent pas lâcher leur première place

Par Mahfoud M.

Les «Rouge et Noir» seront appelés à renouer avec le succès après deux matchs nuls de rang, le premier face au NA Hussein Dey et le second à Sétif contre l'ESS, sur le même score de 1-1. Une victoire de l'USMA lui permettrait de continuer son petit bonhomme de chemin vers un 7^e titre, d'autant que son dauphin est loin avec 8 points d'écart. La JSK, tenue en échec lors du derby kabyle par le MO Béjaïa (1-1), devra se racher au stade Omar-Hamadi et cela passera bien évidemment par un bon résultat face à l'USMA. Le CRB affrontera son voisin du NAHD (11^e, 21 pts) dans un derby ouvert à tous les pronostics. Si lors du match aller, disputé au stade Mustapha-Tchaker de Blida, le Chabab n'avait pas trouvé de difficulté pour l'emporter (3-0), cette fois les coéquipiers de Yahia Chérif devront se méfier d'une forma-

tion du Nasria capable de créer la surprise. Les trois équipes qui se partagent la 3^e place, en l'occurrence le MO Béjaïa, le MC Alger et l'USM Harrach, seront opposées respectivement au MC Oran, à la JS Saoura et à l'ASM Oran. Le MOB, auteur d'une belle remontée au classement, accueillera le MCO où rien ne va plus après le match nul concédé à la maison face au CS Constantine (1-1).

Le MCA, complètement groggy après la sanction de quatre matchs à huis clos dont deux avec sursis et la perte de son attaquant Merzougui, suspendu 4 ans pour dopage, effectuera un déplacement périlleux à Béchar pour croiser le fer avec la JSS, réputée pour être intraitable dans son antre du 20-Août.

Les joueurs de l'entraîneur Meziane Ighil, très contestés par leur public, auront tout de même une belle carte à jouer d'autant que le match va se jouer sans public. Le DRB Tadjenanet défie-

ra en déplacement l'USM Blida dans un match a priori équilibré. Le DRBT qui voyage bien depuis le début de la saison compte piéger des Blidéens en proie au doute.

Au bas du classement, le match entre le RC Relizane et la lanterne rouge le RC Arbaâ sera un véritable duel «à six points» entre deux équipes qui luttent pour leur maintien. Le RCR sera dirigé sur le banc par le nouvel entraîneur Mohamed Henkouche qui a succédé lundi au Français François Bracci, dont le règne à la barre technique n'a duré que l'espace de deux matchs seulement.

M. M.

LE PROGRAMME :

Samedi 30 janvier 2016 à 15h

MOB-MCO (16h)
USMB-DRBT
JSS-MCA (18h à huis clos)
CRB-NAHD (16h)
RCR-RCA
USMA-JSK (16h)

JO 2016 (préparation)

Algérie-Palestine au stade du 5-Juillet

La rencontre amicale qui opposera la sélection olympique algérienne et son homologue palestinienne le 17 février prochain, prévue initialement au stade Mustapha-Tchaker de Blida, a été délocalisée au 5-Juillet (Alger), a appris l'APS jeudi auprès de la Fédération algérienne de football. La partie débutera à 16h30 au lieu de

18h00 et l'entrée des spectateurs sera gratuite, a précisé la même source.

Il s'agira du premier test d'application des protégés de l'entraîneur suisse, Pierre-André Schürmann, depuis leur participation réussie en Coupe d'Afrique des nations des moins de 23 ans au Sénégal. Les Verts s'y étaient illustrés en décro-

chant la deuxième place, synonyme de qualification aux prochains Jeux Olympiques (JO) 2016 à Rio de Janeiro.

L'équipe nationale olympique a entamé sa préparation pour les JO la semaine passée avec un premier regroupement de quatre jours au niveau du Centre technique national de Sidj Moussa (Alger).

FAF-Aspetar

Le programme de coopération en débat

Le partenariat entre la Fédération algérienne de football (FAF) et le centre hospitalier Aspetar à Doha, notamment le programme de coopération de l'année 2016, a été au menu des entretiens entre Mohamed Raouraoua et le directeur général de l'établissement médical, Mohamed Ghaith Al-Kuwari, a indiqué l'instance fédérale. Les deux responsables ont abordé plusieurs points concernant le partenariat qui lie la FAF à Aspetar et notamment le programme de coopération pour 2016, précise la même source.

La délégation a saisi cette occasion pour rendre visite aux deux internationaux algériens, Mohamed Lamine Zemmamouche (USM Alger) et Baghdad Bounedjah (Al-Sadd/Qatar) qui effectuent des soins dans cet établissement.

Le gardien de but de l'USMA, blessé au coude depuis novembre 2015, a été opéré dimanche dernier au centre hospitalier de la capitale qatarie. L'attaquant d'Al-Sadd Bounedjah, opéré de la cheville à Sousse (Tunisie) alors qu'il jouait à l'ES Sahel, poursuit, lui, sa

rééducation à Doha. La FAF est liée au centre médical Aspetar par un contrat de partenariat depuis 2010. Il avait été renouvelé à plusieurs reprises dont la dernière en mai 2013 à Doha. L'accord ouvre de nouvelles perspectives pour la coopération entre les deux parties. Aspetar s'était engagé à recevoir pour les besoins en soins, et à titre gracieux, les joueurs des différentes sélections nationales. En vertu de cet accord, le personnel médical de la FAF a bénéficié de cycles de formation organisés par Aspetar.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

El Oued

Six fusils à pompe saisis



SIX FUSILS à pompe ont été saisis mercredi à El Oued, par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), a indiqué jeudi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, un détachement de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel d'El Oued (4^e Région militaire) a saisi au niveau de la localité d'El Oglia, le 27 janvier 2016, six fusils à pompe, 1 244 unités de produits pyrotechniques et 7 800 paquets de tabac», précise le communiqué.

Par ailleurs, les éléments des

gardes-côtes d'Annaba (5^e RM) «ont déjoué une tentative d'émigration clandestine de quarante-six personnes, à bord de trois embarcations au nord-ouest de Ras El Hamra», ajoute la même source.

Au niveau de la 6^e Région militaire, des détachements relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset, In Salah et Bordj Badji Mokhtar «ont arrêté dix-huit contrebandiers et immigrants clandestins et saisi un camion, deux véhicules tout-terrains, détecteurs de métaux et une quantité de carburant destinée à la contrebande s'élevant à 4 400 litres», rapporte encore le MDN.

R. N.

Aujourd'hui à Rome

Ennio Morricone reçoit sa statuette des Golden Globes

LE COMPOSITEUR italien de musiques de films, Ennio Morricone, recevra aujourd'hui à Rome la statuette des Golden Globes remportée pour la bande originale de *The Hatful Eight* (Les 8 salopards), que le réalisateur américain Quentin Tarantino avait récupérée à sa place sur scène.

Le maestro de 87 ans, qui n'avait pu se déplacer le 10 janvier à Los Angeles pour recevoir son prix, se verra remettre sa statuette des mains de Lorenzo Soria, le président de l'Association de la presse étrangère d'Hollywood (HFPA), organisatrice des Golden Globes.

C'est la première fois qu'une telle cérémonie se déroule hors de Hollywood, a précisé hier dans un communiqué le joaillier Bulgari, qui hébergera l'événement dans ses locaux historiques de la très chic via Condotti.

Il s'agit du troisième Golden Globe pour Morricone, après «*La légende du pianiste sur l'océan*» de Giuseppe Tornatore et «*Mission*» de Roland Joffé.

A cette occasion, Giuseppe Tornatore, Oscar du meilleur film étranger pour «*Cinema Paradiso*», évoquera le documentaire qu'il est en train de

tourner sur le maestro, intitulé «*The Glance of Music*».

Quentin Tarantino et Ennio Morricone ont présenté jeudi soir «*The Hatful Eight*» au public de Rome, en présence des acteurs Kurt Russell et Michael Madsen.

Le film, un hommage aux westerns de Sergio Leone, dont Ennio Morricone a composé la plupart des musiques, est en compétition aux Oscars au titre de la meilleure bande originale.

En 2007, Ennio Morricone avait reçu un Oscar pour l'ensemble de sa carrière.

Compositeur de quelque 500 musiques de films, il a commencé très jeune, jouant de la trompette avec son père dans les années 1930.

Après des études de musique dans la capitale italienne, il a composé des chansons pop à succès avant de débiter au cinéma dans les années 1960, à l'apogée de l'industrie cinématographique italienne.

Il vient d'entamer une tournée mondiale pour célébrer ses 60 ans dans l'industrie musicale, avec notamment des concerts prévus à Londres en février et au Palais des congrès de Paris les 27 et 28 mai.

Racim C.

VISITE DU PRÉSIDENT IRANIEN HASSAN ROHANI EN FRANCE



Louvis

Djalou@hotmail.com

Transport urbain de voyageurs à Béjaïa

L'UNAT augmente le prix du ticket

■ Le ticket du transport urbain coûtera plus cher à partir du 15 février à Béjaïa. Le principal syndicat des transporteurs privés urbains de Béjaïa a tranché la question.

Par Hocine Cherfa

Le ticket de transport passera de 15 à 20 dinars dans la commune de Béjaïa, soit une majoration de 25%. «Concernant l'augmentation du tarif du transport interurbain, la hausse variera entre 10 et 20 dinars, selon les lignes alors que le transport inter-wilayas, la majoration commencera à partir de 100 dinars», a déclaré Riad Boudraâ, responsable du bureau de wilaya de l'Union nationale des syndicats des transporteurs algériens (Unat). Les transporteurs privés de Béjaïa se sont appuyés dans leur décision sur l'arrêté ministériel N° 2503, daté du 29 décembre 2012, fixant la valeur du ticket à 20 dinars pour un trajet de 10 km. «Une décision qui n'avait pas été totalement appliquée par les transporteurs de la ville de Béjaïa», a affirmé le syn-

dicaliste, soulignant qu'elle avait été appliquée à moitié par rapport aux usagers. Et d'ajouter : «Nous allons nous contenter seulement de cette augmentation, sachant, dit-il, que le pourcentage des hausses qui sera décidée cette fois-ci va dépasser largement notre décision». Pour sa part, M. Bouchrit, responsable de l'Union générale des commerçants et artisans Algérien (Ugcaa), a expliqué, pour sa part, que son syndicat avait proposé aux autorités concernées une augmentation des tarifs sur tout le territoire national et que ces dernières ont proposé une hausse maximum de 10%, soit quelque 3 à 4 dinars. Pour sa part, «*l'Entreprise de transport urbain de Béjaïa (Etub) n'augmentera pas ses prix. Elle maintiendra le tarif de 15 dinars le billet*», a déclaré Djamel Boudjadja, son directeur, pour rassurer les usagers des trans-

ports. Il a souligné que les récentes augmentations des prix des carburants n'influent pas sur le rendement et la santé de l'entreprise. Les prix vont être maintenus aujourd'hui et même après. Il est utile de rappeler que les transporteurs des lignes interurbaines et ceux des zones rurales ont, dans leur majorité, procédé à des augmentations depuis le début du mois de janvier sans attendre une quelconque décision des pouvoirs publics ou du syndicat. C'est le cas à Bouhamza, Tifra, Darguina, où des citoyens sont sortis dans la rue pour protester, allant jusqu'à fermer les routes et empêcher le passage des transporteurs, estimant que ces décisions ont été prises dans la précipitation et surtout sans préavis.

H. C.

Maison de la culture

Coup d'envoi de la 1^{re} édition du Festival du court métrage amateur

LE COUP d'envoi de la première édition du Festival du court métrage amateur a été donné jeudi dernier à la maison de la culture Taos-Amrouche de Béjaïa. Cette édition est dédiée au défunt Mohamed Hamlaoui, ancien directeur de la cinémathèque de Béjaïa. La manifestation s'étalera jusqu'à aujourd'hui, soit trois jours, et verra la participation de plusieurs réalisateurs issus de 18 wilayas ainsi que des spécialistes dans le domaine du court métrage. Les participants vont concourir sur leur produit. Au menu de cette édition des projections de films, tables rondes et débats. Il a été présenté l'avant-première du long métrage «*Mista*» du réalisateur Kamel Laïche. Une projection hors compétition qui a été suivie d'un débat en présence du réalisateur et comédien Mourad Oujit. D'autres projections hors compétition ont été également présentées à l'occasion, notamment par

Ahmed Zir. La deuxième journée a été consacrée à la projection des courts métrages amateurs en compétition. Il s'agit de «*La honte*» de Khaled Bounab d'Alger, «*Black hol in time*» de Nassim Mecherafi de Béjaïa, «*Information*» de Smaïli Nora d'Oum El Bouaghi, «*Makach Kiftech/No way*» d'Aïssa Djouamaâ de Souk Ahras, «*Le sang des Innocents*» d'Abderahmane Harrat d'Annaba et «*Damâat Farah*» de Nacera Magharbi d'Oran. Une table ronde intitulée «*Mes débuts dans le cinéma*» a été animée par les cinéastes Mohamed Mhamedi, Khaled Bounab et Nassima Louail. D'autres projections de court métrage suivies de débats sont prévues également la dernière journée. Cette rencontre qui a drainé beaucoup de monde sera clôturée par un gala artistique et la remise des prix aux lauréats.

H.C.